



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 27 juillet 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°2026-006COL – Fourniture de bornes aériennes d'apport volontaire destinées à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

L'an deux mille vingt-six, le 27 juillet à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juillet 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BIAGGINI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, TIERI Paul, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

FILIPPI Françoise à STROMBONI Marie
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à SIMEONI Gilles
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
SIMONI Pierre-Baptiste à GIAMARCHI Marie-Dominique

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°2026-006COL – Fourniture de bornes aériennes d'apport volontaire destinées à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 27 avril 2026, sous forme d'appel d'offres ouvert, pour l'attribution du marché public n°2026-006COL avec une date limite de réception des offres fixée au 8 juin 2026 à 13h00 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 6 juillet 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 6 juillet 2026 d'attribuer le marché public n°2026-006COL – Fourniture de bornes aériennes d'apport volontaire destinées à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia à la société **UTPM ENVIRONNEMENT**, sise à 02380 COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE (Siret n°832 725 402 00016) pour un montant maximum de 200 000.00 € HT (Montant DQE : 150 200.00 € HT) pour une période initiale de 12 mois. La durée maximale du contrat est de 48 mois ;

AUTORISE

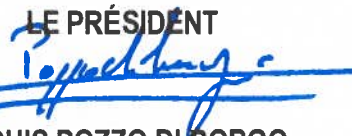
Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget annexe de la collecte, chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO